

PRÉSENTATION DE LA CHARTRE DU MÉCÉNAT

CONTEXTE

La Charte du mécénat a été rédigée en collaboration avec les principaux acteurs du mécénat par Admical, association reconnue d'utilité publique qui développe le mécénat en France depuis 35 ans. Elle donne pour la première fois une définition au mécénat, et une éthique à la relation entre mécène et partenaire, partagée par ceux qui le pratiquent, hors considérations juridiques et fiscales.

OBJECTIFS

La Charte du mécénat a été créée afin que tous les acteurs du mécénat puissent bénéficier d'un texte de référence sur le mécénat et son éthique. Elle montre l'intérêt et la pertinence du mécénat en tant qu'activité d'intérêt général distincte mais complémentaire de la RSE, du sponsoring, et de l'investissement à impact social. En se conformant aux principes de la Charte du mécénat, les signataires s'assurent de respecter l'éthique de cette activité, et sécurisent, par leurs bonnes pratiques, le cadre fiscal encourageant le mécénat.

SIGNATURE

Pourquoi signer la Charte ?

- Pour sécuriser la relation de mécénat et rassurer ses partenaires.
- Pour expliquer le mécénat au sein d'une organisation et aider les équipes opérationnelles.
- Pour être reconnu comme un acteur responsable.
- Pour protéger le cadre fiscal encourageant le mécénat.
- Pour promouvoir une vision éthique du mécénat.

Qui peut signer ?

La signature de la Charte est ouverte à tous ceux qui se reconnaissent dans ses valeurs : mécènes, porteurs de projets, institutions, organismes publics, organisations professionnelles, agences et consultants... Admical leur recommande et leur propose d'annexer la Charte à leurs conventions (contrats) de mécénat, en précisant que cette Charte ne se substitue aucunement à cette convention, essentielle au cadrage de la relation entre partenaires.

Qu'implique la signature ?

Il existe deux niveaux de signature de la Charte :

- **Signataire** : l'organisme signataire s'engage à respecter les principes de la Charte.
- **Signataire annexant la Charte à ses conventions de mécénat** : l'organisme place juridiquement toutes ses relations de mécénat sous l'égide de la Charte.

Comment signer ? Comment annexer la Charte à mes conventions de mécénat ?

La Charte doit être signée par le responsable de la structure signataire (président, directeur...) en deux exemplaires, dont un doit être Adressé à Admical – Charlotte Dekoker – 6 boulevard Saint Denis 75010 Paris. Pour l'annexer à vos conventions (contrats) de mécénat, il suffit d'inscrire dans chacune de vos conventions la mention « *Le partenariat s'inscrit dans le cadre de la Charte du mécénat insérée en annexe, dont les parties ont pris connaissance* ».

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Pour bénéficier de recommandations pratiques dans la gestion quotidienne de leur politique de mécénat, les signataires de la Charte peuvent se référer aux Repères Admical, disponibles sur www.admical.org.

AVEC LE SOUTIEN DE



CHARTE DU MÉCÉNAT

Réalisée par Admical et ouverte à tous les acteurs du mécénat

POUR NOUS, SIGNATAIRES DE LA CHARTE, LE MÉCÉNAT REPRÉSENTE :

UN ENGAGEMENT

- 1 Le mécénat est un engagement libre d'une ou plusieurs personnes ou entreprises, au service de causes d'intérêt général.
 - 2 Il a vocation à couvrir toutes les causes, y compris les plus délaissées.
 - 3 Il peut prendre la forme d'un don financier, de produits, de technologie ou d'un apport de compétences.
 - 4 Il n'y a pas de budget ou de taille minimum pour faire du mécénat, ni pour en recevoir.
 - 5 Une politique de mécénat est le fruit d'une stratégie, d'une réflexion sur la personnalité du mécène et ce qu'il peut apporter à la société.
 - 6 Le mécénat a pour objectif premier de répondre à un besoin ou une problématique sociétale :
 - Dans le cas d'un individu mécène, le mécénat n'est pas réalisé dans l'objectif d'obtenir une contrepartie pour lui ou un débouché pour l'entreprise qu'il dirige.
 - Dans le cas d'une entreprise mécène, la politique de mécénat peut être en lien avec le rôle de l'entreprise dans la société, mais pas avec ses objectifs commerciaux. Ainsi, le mécénat éclaire la mission et enrichit l'identité de l'entreprise, sans impact direct sur ses activités marchandes.
- Dans les deux cas, le mécène ne saurait être intéressé financièrement aux résultats de son partenaire.
- 7 Le mécénat est une démarche d'attention et d'ouverture à la société, créatrice de valeur pour la société et de valeur immatérielle pour le mécène.
 - 8 Une politique de mécénat s'inscrit nécessairement dans la durée.

UNE VISION ET DES OBJECTIFS PARTAGÉS

- 9 La relation entre le mécène et son partenaire est un lien de confiance et d'échange construit sur un rapport de complémentarité.

- 10 Elle repose sur une vision partagée des objectifs de chaque projet.
- 11 Elle permet la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'innovation sociale.
- 12 En réflexion permanente sur l'utilité de leur action, le mécène et son partenaire prennent ensemble la mesure de son impact.

UN RESPECT MUTUEL ET DES DEVOIRS RÉCIPROQUES

Les devoirs du mécène

- 13 Le mécène respecte le projet de son partenaire, ses choix stratégiques et son expertise.
- 14 Le mécène tient compte des capacités de suivi et de la taille de son partenaire afin de ne pas exiger de sa part de **reporting** ou de contreparties disproportionnés.
- 15 Le mécène admet que les projets ne peuvent se réaliser sans frais de fonctionnement et les prend en compte.

Les devoirs du partenaire

- 16 Le partenaire fait preuve de transparence dans l'utilisation des fonds alloués.
- 17 Le partenaire informe régulièrement le mécène de l'évolution du projet et des difficultés éventuellement rencontrées.
- 18 Le partenaire cite le mécène comme partie prenante du projet, sauf si ce dernier ne le souhaite pas.

- 19 Les parties prenantes du mécénat anticipent et éliminent toutes formes possibles de conflits d'intérêts.
- 20 Dans le cas d'une relation de long terme, mécène et partenaire préparent la gestion de la fin du partenariat.

UNE RENCONTRE ENTRE DE MULTIPLES ACTEURS

- 21 Le mécénat est un carrefour de rencontre entre mécènes, partenaires, pouvoirs publics, collectivités et bénéficiaires finaux, au profit d'un territoire.

MÉCÈNES, NOUS NOUS ENGAGEONS DANS LE MÉCÉNAT POUR :

JOUER UN RÔLE SOCIÉTAL

En contribuant à l'intérêt général, entreprises et particuliers mécènes prennent conscience de l'importance grandissante du rôle sociétal qu'ils peuvent jouer.

INSTAURER LE DIALOGUE AVEC NOTRE ENVIRONNEMENT

La relation avec les partenaires ouvre le mécène à des interlocuteurs nouveaux, avec lesquels il n'aurait pas naturellement été en contact. Le mécénat crée des passerelles et instaure un dialogue qui renforce l'ancrage du mécène dans son environnement ou sur son territoire.

DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT DE NOUVELLES PARTIES PRENANTES

Un mécène instaure une dynamique qui essaime autour de lui : parmi les collaborateurs de son entreprise, ses partenaires, ses clients, ou dans sa famille, ses amis. Il peut également susciter des prises de conscience.

ENTREPRISES, NOUS TROUVONS DANS LE MÉCÉNAT SENS, PERSONNALITÉ ET RESPONSABILITÉ

Le mécénat exprime et enrichit la personnalité et la singularité de l'entreprise, il apporte un supplément de sens au travail quotidien, à condition que la façon dont l'entreprise exerce son métier soit en conformité avec les valeurs exprimées par son mécénat.

FIERTÉ, ENGAGEMENT ET CRÉATIVITÉ DES COLLABORATEURS

La participation aux actions de mécénat de l'entreprise renforce la cohésion, le décloisonnement, l'épanouissement et la fierté d'appartenance parmi les collaborateurs, acteurs du rôle sociétal de l'entreprise. Mécénat de compétences, bénévolat facilité par l'entreprise, congés solidaires, parrainage des projets par les collaborateurs... Le mécénat leur permet de sortir de leur cadre de travail classique pour donner de leur temps et de leur savoir-faire, et s'enrichir de nouvelles expériences, ce qui développe leur créativité. Le mécénat joue un rôle positif dans le recrutement et la fidélisation des collaborateurs.

Le mécénat peut également ouvrir une porte sur d'autres types de collaborations entre les deux partenaires. En effet, tous deux peuvent s'apporter l'un à l'autre des moyens d'agir, une notoriété, une expertise, des conseils et des compétences.

ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS PARTENAIRES DES MÉCÈNES, NOUS TROUVONS DANS LE MÉCÉNAT :

RESSOURCES ET MOYENS

Les moyens opérationnels apportés par le mécène donnent l'opportunité de renforcer les capacités structurelles des partenaires, de réaliser ou de développer des projets. Outre la sécurité et la souplesse qu'apportent ces ressources, le mécène peut favoriser l'engagement de son entourage, ou, dans le cas d'une entreprise, de son personnel. Il peut également apporter une aide matérielle supplémentaire grâce au don en nature.

ACCOMPAGNEMENT ET EXPERTISE

La relation instaurée par le mécénat permet la rencontre de deux univers. Par-delà le soutien matériel, le mécénat est aussi un accompagnement : forte de sa propre expertise professionnelle, le mécène peut conseiller, assister le partenaire dans sa gestion, lui permettre d'accroître ses compétences dans de nouveaux domaines. Il amène son partenaire à une plus grande autonomie pour aller vers de nouveaux développements.

RECONNAISSANCE ET VISIBILITÉ

Le mécène peut promouvoir une cause et participer à l'accroissement de la notoriété de son partenaire. Il peut lui apporter une reconnaissance nouvelle qui renforce sa crédibilité : c'est un cercle vertueux important pour obtenir d'autres financements.

SYNERGIES ET RÉSEAUX

En apportant son réseau et sa coordination, ou en étant force de proposition pour faire travailler ensemble des acteurs qui s'ignoraient ou ne se connaissaient pas, le mécénat peut créer des rapprochements et des synergies, sources de collaborations inédites et facteurs de progrès pour les causes soutenues.

- ☒ EN SIGNANT LA CHARTE DU MÉCÉNAT, NOUS NOUS ENGAGEONS À
RESPECTER les principes qui y sont énoncés ;
FAIRE CONNAÎTRE la Charte à nos partenaires ;
PARTAGER avec Admical notre expérience de l'utilisation de la Charte.

☐ NOUS NOUS ENGAGEONS ÉGALEMENT À ANNEXER LA CHARTE À TOUTES NOS CONVENTIONS DE MÉCÉNAT.

ORGANISATION

REPRÉSENTANT

DATE

SIGNATURE

Mécènes

Signataires annexant la charte à leurs conventions de mécénat :
BOUYGUES TELECOM

Signataires :
ACCENTURE (FONDATION)
ACCOR (FONDATION)
ADREA (FONDATION)
AIRBUS HELICOPTERS (FONDATION)
ALPHAOMEGA (FONDATION)
ANDREANI (GROUPE)
AREVA
ART OXYLANE (FONDATION)
AXA
BANQUE POPULAIRE (FONDATION)
BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
BEL (GROUPE)
BERNARDAUD (FONDATION)
BOLLORE LOGISTICS
BOUYGUES CONSTRUCTION
BOUYGUES SA
CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE
CAISSE DES DEPOTS
CALEO
CARREFOUR (FONDATION)
CASINO (FONDATION)
CHEQUE DEJEUNER (GROUPE)
CMA-CGM (FONDATION)
CNEI
CNP ASSURANCES
COLAS
CREDIT AGRICOLE (GROUPE)
Crédit Agricole SA
Fédération Nationale du Crédit Agricole
CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE
CREDIT COOPERATIF (FONDATION)
CREDIT DU NORD
CREDIT MUTUEL (FONDATION)
CULTURESPACES (FONDATION)
CYLAD CONSULTING (FONDATION)
DELOITTE
DEUXIEME CHANCE (FONDATION DE LA)
DEXIA FRANCE (FONDATION)
DOUBLET
EDF
ENTREPRENDRE & +
ERNST & YOUNG ET FONDATION
D'ENTREPRISE ERNST & YOUNG
FEBEA
FEDERATION NATIONALE DES CAISSES
D'EPARGNE
FIMALAC
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
FRANÇAISE DES JEUX (FONDATION)
FRANCE TELEVISIONS
GLOBAL PRIVATE EQUITY
GRANT THORNTON
GROUPAMA POUR LA SANTE (FONDATION)
HERMES (FONDATION)
HSBC FRANCE
IBM FRANCE
IPSAA ESDAC
JTI
KPMG
KPMG (FONDATION)
KRONENBURG (FONDATION)
LA DEPECHE DU MIDI (FONDATION)
LA POSTE
LAFARGE
LEGALLAIS (FONDATION)
L'OCCITANE (FONDATION)
L'OREAL (FONDATION)
MAZARS
MCDONALD'S FRANCE
Fondation Ronald McDonald
McDonald's de Guebwiller
MECENES CAEN NORMANDIE
MECENES DE NORMANDIE (FONDS)
MECENES DU SUD (CLUB D'ENTREPRISES)
MECENES ET LOIRE (FONDATION)
MONDIAL ASSISTANCE SOLIDAIRE
NATIXIS
NATUREX (FONDATION)
NEUFLIZE OBC / NEUFLIZE VIE
NEXANS
OCIRP (FONDATION)
OLYMPIQUE LYONNAIS (FONDATION)

ORANGE (FONDATION)
PAM (FONDATION)
PARIS SAINT GERMAIN (FONDATION)
PIERSON EXPORT
PLAGE POUR L'ART (FONDATION)
POCHECO
PRISME (CLUB D'ENTREPRISES)
PROCONSEIL
PSA PEUGEOT CITROËN (FONDATION)
PYRAMIS
RAJA DANIELE MARCOVICI (FONDATION)
RATP
RENAULT (FONDATION)
REUNICA PREVOYANCE (FONDATION)
REXEL
RTE
SANOFI ESPOR (FONDATION)
SAFRAN
SNCF (FONDATION)
SUEZ ENVIRONNEMENT
SWISS LIFE
THALES (FONDATION)
THALYS INTERNATIONAL
TOTAL (FONDATION)
VEOLIA ENVIRONNEMENT
VINCI
VINCI AUTOROUTES
YVES ROCHER (FONDATION)

Associations et institutions
partenaires des mécènes

ACADEMIE CHRISTOPHE TIOZZO
ADIE
AIDES
AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES
AGENCE DU DON EN NATURE
AGIR CONTRE L'EXCLUSION (FONDATION)
AïDA
AMBITION TOULOUSE 21
APPASSIONATO / ORCHESTRE DE CAEN
AROP
ASHOKA
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE
ATELIERS D'ART DE FRANCE (FONDATION)
AUDACIA
AUTOMNE EN NORMANDIE
AVENIR EN HERITAGE
BRITISH COUNCIL
CENTQUATRE
CENTRE CULTUREL DU VIN
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX
CENTRE HOSPITALIER DU MANS
CENTRE NATIONAL DE LA DANSE
CHATEAU DE FONTAINEBLEAU
CIAM CHATELET
CITE DE LA MUSIQUE - SALLE PLEYEL
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS
CITE NATIONALE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION
COMEDIE-FRANÇAISE
CONSERVATOIRE DU LITTORAL
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE PARIS
CROIX-ROUGE FRANÇAISE
CRESCENDO (ENSEMBLE ORCHESTRAL DE PARIS)
DOMAINE DE CHANTILLY (FONDATION)
DOMINICAINS DE HAUTE ALSACE
DOCTEUR SOURIS
ELECTRICIENS SANS FRONTIERES
EMMAÛS SOLIDARITE
ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE
ENSEMBLE INTERCONTEMPORAIN
FESTIVAL D'AIX-EN-PROVENCE
FIRAH
FONDS CULTUREL ARTS & OUVRAGES
FRANCE VOLONTAIRES
GARCHES (FONDATION)
GRENIER DE TOULOUSE
GUSTAVE ROUSSY
HÔPITAL NECKER - ENFANTS MALADES
HUMAN RIGHTS WATCH
INSTITUT CURIE
INSTITUT FRANÇAIS
INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART
INSTITUT PASTEUR
INSTITUT POLYTECHNIQUE LASALLE BEAUVAIS
JACQUES TOJA POUR LE THEATRE (FONDATION)
LA CRIEE
LA FOLLIA

LA GUILDE
LA PISCINE
LE BAL - ASSOCIATION DES AMIS DE MAGNUM
LE GRAND T
LE REFUGE
LES COMPAGNONS DES WALSER
LES FLORAISONS MUSICALES
LES MEDECINS DE L'IMAGINAIRE
LOUVRE LENS (MUSEE DU)
MARSEILLE PROVENCE 2013
MEDECINS DU MONDE
MONA BISMARCK AMERICAN CENTER
MOTRICE (FONDATION)
ODEON - THEATRE DE L'EUROPE
OFFICE NATIONAL DES FORETS
OH'IS
ORCHESTRE DE PARIS
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE BRETAGNE
OPERA COMIQUE
OPERA GRAND AVIGNON
OPERA NATIONAL DE PARIS
PARIS DIDEROT (FONDATION)
PARTAGE
PASSERELLES & COMPETENCES
PASSERELLES NUMERIQUES
PLAN FRANCE
PETITS FRERES DES PAUVRES (FONDATION)
REUNION DES MUSEES NATIONAUX - GRAND PALAIS
ROYAUMONT (FONDATION)
SAMU SOCIAL
SANTE SUD
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE
SECOURS CATHOLIQUE
SECOURS POPULAIRE
SEED FOUNDATION
SEVRES - CITE DE LA CERAMIQUE
SOLIDARITES NOUVELLES FACE AU CHOMAGE
SOLTHIS
TERRITOIRE DE MUSIQUES
THEATRE DE CHAILLOT
UNHAJ
UNIVERSCIENCE
UNICEF
UNIS-CITE
UNIVERSITE DE CERGY PONTOISE (FONDATION)
VASARELY (FONDATION)
VISION DU MONDE
VOIR ET ENTENDRE (FONDATION)
WWF FRANCE (FONDATION)

Organismes professionnels

COMITE DE LA CHARTE
FRANCE BENEVOLAT
IDEAS
LE RAMEAU
MEDEF
UDA

Acteurs publics

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
CCI MARSEILLE PROVENCE
CONSEIL GENERAL DU NORD
ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DES PAYS DE LOIRE
VILLE DE CANNES
VILLE DE REIMS

Agences/Conseils

ALTERM
APPLICATION MECENAT
BERTONI & CO
CO-INFLUENCE
CULTURE D'ENTREPRISE
CULTURE ECO
CULTUR'Y'L
ENTREPRISE CONTEMPORAINE
KOE
LA ROSE DU PRINCE
LES TROIS MONDES
LIZARINE
MECENAT WORLD
MEC'ENE
M&E CONSEIL
ORAVEO
TROIS TEMPS